

# Infos tri et formation compostage

Au 1er janvier 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit que chacun(e) puisse trier ses déchets alimentaires et végétaux. Séparer les biodéchets, c'est alléger les bacs d'ordures ménagères.

Les biodéchets sont composés à 80 % d'eau : les incinérer, c'est gaspiller de l'énergie ! Les enfouir génère du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO2 !

Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser !

**COMPOSTAGE / j'adopte les bons gestes !**

**INSCRIVEZ-VOUS**

**À la formation au compostage**

TRI-OR met à votre disposition un composteur. Vous êtes partant(e) ?

Remis à l'issue de la formation obligatoire

- Inscrivez-vous et choisissez un créneau en cliquant sur le pictogramme suivant : Cliquez sur le picto
- Participez à la formation gratuite (d'1h environ) assurée par un Maître composteur dans les locaux du syndicat à Champagne-sur-Oise. Vous maîtriserez ainsi les principes de base du compostage.
- Suite à la formation, votre composteur et votre bioseau vous seront remis (kit en plastique recyclé d'une valeur de 52,20€ pris en charge par TRI-OR).

**Sessions de formation**

- Samedi 29 juin : 3 créneaux au choix : 10h / 14h / 16h
- Mercredi 3 juillet : 2 créneaux au choix : 14h / 16h
- Samedi 6 juillet : 3 créneaux au choix : 10h / 14h / 16h

Que doit-on mettre dans son composteur individuel ou dans son composteur partagé ?

## LES DÉCHETS ISSUS DE LA CUISINE ET DE LA MAISON :

- épluchures de légumes et de fruits (y compris agrumes),
- fruits et légumes gâtés, abîmés, non consommables,
- sachets de thé, marc de café avec les filtres,
- coquilles de noix et d'oeufs écrasées,
- serviettes et mouchoirs en papier, essuie-tout,
- petits cartons bruns et sachets en papier non imprimés (boîtes d'oeufs, rouleaux de papier toilette ou d'essuie-tout...).

## LES DÉCHETS ISSUS DU JARDIN :

- feuilles mortes, paille,
- petits branchages et tailles de haies broyées,
- plantes et fleurs fanées,
- déchets du potager,
- tontes de pelouse, de préférence sèches et en quantité modérée.

## Inscrivez-vous à la formation au compostage :

- Inscrivez-vous et choisissez un créneau [en cliquant sur ce lien](#) ou sur [notre site Internet](#) :
- Participez à la formation gratuite (d'1h environ) assurée par un Maître composteur dans les locaux du syndicat Tri-Or à Champagne-sur-Oise. Vous maîtriserez ainsi les principes de base du compostage.
- Suite à la formation, votre composteur et votre bioseau vous seront remis (kit en plastique recyclé d'une valeur de 52,20€ pris en charge par TRI-OR).

## Ces formations auront lieu dans les locaux du syndicat à Champagne sur Oise.

8 sessions sont proposées :

- Samedi 29 juin : 10h / 14h / 16h
- Mercredi 3 juillet : 14h / 16h
- Samedi 6 juillet : 10h / 14h / 16h

Infos pratiques

La formation au compostage est réservée aux pavillons. Vous habitez dans une résidence et vous êtes volontaire pour y installer un composteur partagé ?  
Contactez Tri Or par mail à [info@tri-or.fr](mailto:info@tri-or.fr) ou par téléphone au 01 34 70 05 60

Documents

[Infos tri juin 2024](#)

[Flyer TRI OR formations compostage](#)